



Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Séance du 23 mars 2022 à 19H30

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de convocation : 18 mars 2022

Présents (20) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes BOITARD Béatrice (*à partir de 20h14*), HOSTIER Martine ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maïté, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MAURILLE Bruno, MEHATS Patrice (*à partir de 20h07*), MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : Mme BONARINI Sonia à M. MASSON Hugo,
M. PETIT Christophe à Mme PORTE Nicole.

Absents excusés (2) : Mme BONARINI Sonia ; M. PETIT Christophe.

Secrétaire de séance : Mme LAINÉ Agnès.

-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2022 unanimité
- Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet unanimité
- Proposition d'acquisition du terrain de M. CATHELINÉAU situé en bordure du Moron (8 voix « pour » et 14 voix « contre ») majorité
- CDC Latitude Nord Gironde – Modification des statuts : unanimité
 - intégration de l'ensemble des compétences du bloc « Enfance Jeunesse » dans le bloc de compétences de l'intérêt communautaire « Action sociale »,
 - suppression de l'article « 2.3.7 Contrôle des points d'Eau Incendie », vu la non sécabilité de la compétence,
 - suppression de la compétence de l'article « 2.3.11 Construction et gestion d'aires de covoiturage sur le territoire » et son intégration dans l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de voirie »,
- Devis pour acquisition de matériel informatique pour les écoles dans le cadre du socle numérique unanimité
- Devis du maître d'œuvre pour l'aménagement d'un parking à l'école maternelle unanimité
- Devis du maître d'œuvre pour la réalisation d'écluses aux lieux-dits « Les Ortigues » et « Le Grand Village » unanimité
- Nouvelle Mairie – Choix du prestataire pour le diagnostic amiante, plomb et termites unanimité
- Don de matériels divers offerts par l'Association des Parents d'Elèves au profit des écoles unanimité

DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Achat d'un lave-linge professionnel pour l'école maternelle (1 789 €),
- Réunion du FDAEC à la salle des fêtes de CEZAC le 5 avril 2022 : attribution de 27 469 € pour notre Commune,
- Souhait d'organiser des réunions informelles entre élus le 1^{er} samedi de chaque mois (10h – 11h) afin d'échanger sur les dossiers communaux,
- Repas des aînés du 27 mars 2022 à la salle des fêtes : 129 convives + 20 repas à distribuer à domicile,
- Rappel sur les permanences des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril 2022 à la salle des fêtes,
- Réalisation d'un panneau signalétique pour sensibiliser les automobilistes sur l'excès de vitesse à proximité de l'école primaire.

SÉANCE LEVÉE À 22 H 07

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).